Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais

PROCES-VERBAL

du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais

Séance du 3 décembre 2024

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais, convoqué par Monsieur le Président par lettre du 27 novembre 2024 s'est réuni le 3 décembre 2024 à 18 h 00 au siège de Dijon Métropole, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

Rapports N° : 1 à 5

Quorum : 19

Délégués titulaires et délégués suppléants avec voix délibérative présents :
M. Antoine HOAREAU - M. Jean-Patrick MASSON - M. Patrick CHAPUIS - M. Jean-Michel VERPILLOT - M. Gérard HERRMANN suppléant de M. Jean DUBUET - M. Jean-Luc AUCLAIR - M. Patrice ESPINOSA - M. Vincent DANCOURT - M. Claude VERDREAU - Mme Marie-Paule FONTAINE - M. Dominique CHOPPIN - M. Gilles BRACHOTTE - M. Simon GEVREY - M. Michel LENOIR - M. Ludovic ROCHETTE - M. Patrick MORELIERE - M. Philippe MEUNIER - M. Didier MAINGAULT - Mme Nadine MUTIN

Délégués représentés :
M. François REBSAMEN donne pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
Mme Marie-Françoise DUPAS donne pouvoir à M. Patrice ESPINOSA

Délégués titulaires excusés :
M. Philippe LEMANCEAU - M. Marien LOVICHI - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Thierry FALCONNET - M. Rémi DETANG - Mme Céline TONOT - M. Fabian RUINET - M. Jean-François DODET - M. Dominique GRIMPRET - M. Jean-Claude GIRARD - M. Nicolas BOURNY - M. Jean-Emmanuel ROLLIN - M. Jean-Marie FERREUX - M. Frédéric IMBERT - M. Patrice DEMAISON

Rapport N° : 6

Quorum : 22

Délégués titulaires et délégués suppléants avec voix délibérative présents :
M. Antoine HOAREAU - M. Marien LOVICHI - M. Jean-Patrick MASSON - M. Rémi DETANG - M. Patrick CHAPUIS - M. Jean-Michel VERPILLOT - M. Nicolas BOURNY - M. Gérard HERRMANN suppléant de M. Jean DUBUET - M. Jean-Luc AUCLAIR - M. Patrice ESPINOSA - M. Vincent DANCOURT - M. Claude VERDREAU - Mme Marie-Paule FONTAINE - M. Dominique CHOPPIN - M. Gilles BRACHOTTE - M. Simon GEVREY - M. Michel LENOIR - M. Ludovic ROCHETTE - M. Patrick MORELIERE - M. Philippe MEUNIER - M. Didier MAINGAULT - Mme Nadine MUTIN

Délégués représentés :
M. François REBSAMEN donne pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
Mme Marie-Françoise DUPAS donne pouvoir à M. Patrice ESPINOSA

Délégués titulaires excusés :
M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Thierry FALCONNET - Mme Céline TONOT - M. Fabian RUINET - M. Jean-François DODET - M. Dominique GRIMPRET - M. Jean-Claude GIRARD - M. Jean-Emmanuel ROLLIN - M. Jean-Marie FERREUX - M. Frédéric IMBERT - M. Patrice DEMAISON

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1 Nomination du secrétaire de séance

2 Installation de nouveaux délégués

3 Arrêt du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 12 juin 2024

4 Délégation d'attribution du Comité syndical au Président - Rapport des délégations du Président

5 Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2025

PROCEDURES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME

6 Procédure de révision n°2 du SCoT - Présentation de l'état initial de l'environnement par le Bureau d'études AUDDICE Environnement

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

1 - Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Comité syndical nomme Monsieur Patrice ESPINOSA pour remplir les fonctions de secrétaire.

2 - Installation de nouveaux délégués

M. MASSON donne lecture du rapport :

Il a été procédé à de nouvelles désignations de délégués par le Conseil métropolitain de Dijon métropole et le Conseil communautaire de la Plaine Dijonnaise pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais.

Par délibération du 26 septembre dernier, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a désigné :

- Monsieur Antoine HOAREAU en tant que délégué titulaire, en remplacement de Monsieur Pierre PRIBETICH démissionnaire
- Monsieur Marien LOVICHI en tant que délégué titulaire à la place de Madame Sladana ZIVKOVIC qui devient sa suppléante
- Madame Nathalie KOENDERS suppléante de Monsieur François REBSAMEN
- Madame Nadjoua BELHADEF suppléante de Monsieur Philippe LEMANCEAU
- Monsieur François DESEILLE suppléant de Monsieur Antoine HOAREAU

Le Conseil communautaire de la Plaine Dijonnaise, par délibération du 19 septembre 2024, a désigné Monsieur Nicolas BERNARD en remplacement de Monsieur Jean-Marc FRELIH, à la suite d'une modification de la composition du Conseil municipal de la commune de LONGCHAMP.

Il est demandé au Comité syndical d'installer ces nouveaux délégués dans leur fonction comme suit :

DIJON METROPOLE	
DELEGUES TITULAIRES	**DELEGUES SUPPLEANTS**
François REBSAMEN	Nathalie KOENDERS
Philippe LEMANCEAU	Nadjoua BELHADEF
Antoine HOAREAU	François DESEILLE
Marien LOVICHI	Sladana ZIVKOVIC
Jean-Patrick MASSON	Danielle JUBAN
Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Christophe BERTHIER
Dominique MARTIN-GENDRE	Kildine BATAILLE
Thierry FALCONNET	Brigitte POPARD
Rémi DETANG	Françoise TENENBAUM
Céline TONOT	Lionel SANCHEZ
Patrick CHAPUIS	Dominique BEGIN-CLAUDET
Fabien RUINET	Monique BAYARD
Jean-François DODET	Guillaume RUET
Jean-Michel VERPILLOT	Didier RELOT
Dominique GRIMPRET	Jacques CARRELET DE LOISY

DIJON METROPOLE	
Jean-Claude GIRARD	Nicolas SCHOUTITH
Nicolas BOURNY	Philippe BELLEVILLE
Jean DUBUET	Gérard HERRMANN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE	
DELEGUES TITULAIRES	**DELEGUES SUPPLEANTS**
Madame Marie-Françoise DUPAS	Madame Émilie CHIR
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Guy MORELLE
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Patrice ESPINOSA	Monsieur Vincent CROUZIER
Monsieur Vincent DANCOURT	Monsieur Nicolas BERNARD
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Claude VERDREAU	Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Daniel CHETTA
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Paul MURANO
Monsieur Gilles BRACHOTTE	Monsieur Dominique JANIN
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Bernard NAVILLON

****

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

- **de déclarer installés** dans leur fonction les nouveaux délégués désignés par Dijon métropole et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise comme suit :

DIJON METROPOLE	
DELEGUES TITULAIRES	**DELEGUES SUPPLEANTS**
François REBSAMEN	Nathalie KOENDERS
Philippe LEMANCEAU	Nadjoua BELHADEF
Antoine HOAREAU	François DESEILLE
Marien LOVICHI	Sladana ZIVKOVIC
Jean-Patrick MASSON	Danielle JUBAN
Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Christophe BERTHIER
Dominique MARTIN-GENDRE	Kildine BATAILLE
Thierry FALCONNET	Brigitte POPARD
Rémi DETANG	Françoise TENENBAUM
Céline TONOT	Lionel SANCHEZ
Patrick CHAPUIS	Dominique BEGIN-CLAUDET
Fabien RUINET	Monique BAYARD

DIJON METROPOLE	
Jean-François DODET	Guillaume RUET
Jean-Michel VERPILLOT	Didier RELOT
Dominique GRIMPRET	Jacques CARRELET DE LOISY
Jean-Claude GIRARD	Nicolas SCHOUTITH
Nicolas BOURNY	Philippe BELLEVILLE
Jean DUBUET	Gérard HERRMANN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE	
DELEGUES TITULAIRES	**DELEGUES SUPPLEANTS**
Madame Marie-Françoise DUPAS	Madame Émilie CHIR
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Guy MORELLE
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Patrice ESPINOSA	Monsieur Vincent CROUZIER
Monsieur Vincent DANCOURT	Monsieur Nicolas BERNARD
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Claude VERDREAU	Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Daniel CHETTA
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Paul MURANO
Monsieur Gilles BRACHOTTE	Monsieur Dominique JANIN
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Bernard NAVILLON

SCRUTIN — FAVORABLE : 21 — FAVORABLE AVEC RESERVES : 0 — DÉFAVORABLE : 0
ABSTENTION : 0 — NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 2 PROCURATION(S)

3 - Arrêt du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 12 juin 2024

Le projet de compte-rendu de la séance du Comité syndical en date du 12 juin 2024 a été adressé à chaque délégué syndical. Il est soumis à l'adoption du Comité syndical.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 juin 2024.

4 - Délégation d'attribution du Comité syndical au Président - Rapport des délégations du Président

M. MASSON donne lecture du rapport :

Dans le cadre des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité syndical en date du 1er octobre 2020, le Président porte à la connaissance des délégués des actes passés en vertu de la délégation reçue du Comité syndical.

Acte d'engagement

- **Le 4 novembre 2024 : acte d'engagement de prolongation** de mise à disposition des données foncières et données LOVAC par la Direction Générale de l'Aménagement, du logement et de la Nature (DGALN) dans le cadre de la révision n°2 du SCoT du Dijonnais.

Conventions

- **Le 20 novembre 2024 :** convention de mise à disposition à titre gratuit de salle par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise le 29 novembre 2024 pour un atelier élus sur la consommation foncière dans le cadre de la révision n°2 du SCoT du Dijonnais.

- **Le 20 novembre 2024 :** convention de mise à disposition à titre gratuit de salle par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise le 23 janvier 2025 pour un atelier élus sur le volet environnement de la phase PAS dans le cadre de la révision n°2 du SCoT du Dijonnais.

****

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

- de prendre acte des décisions prises par délégation du Comité syndical, listées ci-dessus.

SCRUTIN	FAVORABLE : 21	FAVORABLE AVEC RESERVES : 0	DÉFAVORABLE : 0
	ABSTENTION : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0	
	DONT 1 PROCURATION(S)		

5 - Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2025

M. MASSON donne lecture du rapport :

Dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'ordonnateur, dès le 1er janvier, « de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Concernant la section d'investissement, l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante :

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette et aux autorisations de programme.

- engager, liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel d'une autorisation de programme dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Afin d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater d'éventuelles dépenses d'investissement devant être réglées avant le vote du budget primitif 2025, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

****

Vu l'avis du Bureau syndical,

LE COMITE SYNDICAL,
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

- **d'autoriser** l'exécution des dépenses d'investissement pour le budget 2025 dans la limite du quart des crédits d'investissement votés pour l'exercice 2024, exception faite des crédits afférents au remboursement du capital de la dette.

Le montant des dépenses autorisées, ventilé par chapitre, se décompose comme suit :

Chapitres	Total des crédits d'investissement budgétés en 2024 (BP+BS hors RAR+DM)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025 (25 % du total budgété 2024)
20	381 606	95 402
Total	**381 606**	**95 402**

SCRUTIN	FAVORABLE : 21	FAVORABLE AVEC RESERVES : 0	DÉFAVORABLE : 0
	ABSTENTION : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0	
	DONT 1 PROCURATION(S)		

PROCEDURES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME

6 - Procédure de révision n°2 du SCoT - Présentation de l'état initial de l'environnement par le Bureau d'études AUDDICE Environnement

Il a été procédé, dans le cadre de la révision n°2 du SCoT en cours de procédure, à une présentation de l'avancement des travaux relatifs à l'état initial de l'environnement par le Bureau d'études AUDDICE Environnement missionné sur ce dossier.

La séance est levée à 19 h 30.

Fait à Dijon, le 6 février 2025

Le Président de séance,

Jean-Patrick MASSON

Signature numérique le 07/02/2025
de Patrice ESPINOSA
Secrétaire de séance